

Conférence Permanente du SRDE
25 octobre 2006

- | -

**BILAN SUR LA MISE EN ŒUVRE DES AVIS ET DES
MISSIONS D'ENQUETE DECIDES LORS DE LA
CONFERENCE PERMANENTE DU 24 MAI 2006**

|

|

POUR UN DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE QUI PLACE L'HOMME AU CŒUR DE TOUTES LES AMBITIONS

OBJECTIFS

La construction du Schéma Régional de Développement Economique pose en préambule la question de la finalité de l'intervention publique dans l'économie. La réponse à cette question n'est pas évidente.

Nous devons nous appuyer sur l'histoire industrielle de la région et en tirer les leçons pour inscrire le Nord - Pas de Calais dans une logique de développement durable.

Le Schéma Régional de Développement Economique propose de placer l'homme au cœur de toutes les ambitions. Pour cela, cinq principes doivent être observés :

- 1) Le Schéma Régional de Développement Economique retient le principe de n'accompagner sur le plan financier que les projets économiques solides comportant un volet social et environnemental de qualité.
- 2) Le Schéma Régional de Développement Economique retient le principe d'une approche par pôles d'excellence économique pour tous les territoires de la région.
- 3) Le Schéma Régional de Développement Economique retient le principe du maintien de l'effort de la Région dans les domaines de l'Environnement et de la Santé.
- 4) Le Schéma Régional de Développement Economique retient le principe de tendre pour tous vers une formation tout au long de la vie (formation initiale puis formation continue).
- 5) Le Schéma Régional de Développement Economique doit assurer la prise en compte des intérêts de chacun et l'ouverture de la parole à tous.

RESULTATS ATTENDUS

Une mission d'enquête sur les finalités de l'intervention publique dans l'économie, les critères et les indicateurs a été lancée. Cette mission d'enquête va organiser son travail en 2 temps :

- Le premier temps va porter sur les finalités de l'intervention publique dans l'économie. Autrement dit, c'est la question du sens de l'intervention publique qui sera examinée. Les premières conclusions sont attendues pour la fin de l'année 2006.
- Le deuxième temps sera consacré à l'examen des critères et des indicateurs qui en découlent.

Etat d'avancement

La réunion d'installation du comité de pilotage de la mission d'enquête a eu lieu le 26 juin dernier. La présence des chambres consulaires, des organisations syndicales, de représentants d'intercommunalités et des services de l'Etat témoigne de l'intérêt de la démarche.

Il a été souligné que le Nord - Pas de Calais était la seule région à s'interroger dans son schéma sur le sens de l'intervention publique dans l'économie. Les autres régions n'affichent pas un cadre conceptuel permettant une approche de l'économie régionale. Et de fait, la plupart des schémas déjà adoptés se résume à un guide des aides publiques.

Tous les acteurs souhaitent connaître le mode d'emploi des interventions économiques ; mais il a été rappelé que les aides ne sont que des outils au service d'une finalité. Dès lors, les questions de l'optimisation des moyens des uns et des autres, de mise en cohérence des acteurs publics et privés, d'effet de levier doivent être au cœur de notre questionnement.

La loi a confié aux régions le soin s'élaborer un Schéma Régional de Développement Economique. La notion de chef de file pour la coordination des aides n'a pas été remise en cause par les participants. La qualité de cette coordination entre les acteurs est un facteur important du développement de la région. Le territoire régional, comme pour l'élaboration du SRADT, est reconnu comme le territoire pertinent.

La notion de l'efficacité de l'euro investi a été abordée ; Il a été suggéré d'identifier quelques exemples d'interventions qui ont eu des effets positifs et d'autres au contraire qui ont été des échecs. Les questions de l'efficacité de l'intervention publique sur la création de la richesse et sa représentation ont également été esquissées.

En terme de méthode, le comité de pilotage a arrêté son programme de travail : 4 réunions sont prévues d'ici la fin de l'année : le 18 septembre, le 9 octobre, le 6 novembre, et une date à définir en décembre.

Quelques rapports à verser au débat ont été identifiés :

- 1) Contributions de la CRCI à l'élaboration des programmes opérationnels
- 2) Contributions du CG59 à partir de la réflexion engagée pour objectiver les interventions économiques du Département.
- 3) Contribution du CESR sur les indicateurs de Lisbonne
- 4) Contribution de l'ARF sur la conditionnalité des aides
- 5) Contribution de la CRCI et du CESR sur le capital social comme ressource du développement économique

La réunion du 18 septembre a été consacrée à :

- Une présentation par Philippe ESTEBE, Maître de Conférence, Chargé de Cours à l'Institut d'Etudes Politiques de Paris, des stratégies de développement économiques telles qu'elles ressortent de la lecture d'une quinzaine de Schémas Régionaux de Développement Economique. Son intervention a porté sur les modes d'élaboration, les conceptions de la politique de développement économique, la pertinence de l'espace régional, les thèmes oubliés.
- Une intervention de Laurent CORDONNIER, Maître de Conférence à la Faculté de Sciences Economiques et Sociales de l'Université de Lille 1, qui a proposé quelques hypothèses de travail pour débroussailler le terrain à partir de l'identification des biens communs.

Un premier rapport d'étape a été présenté lors de la réunion du 9 octobre prochain. Laurent cordonnier s'est essayé à dégager une feuille de route : faire émerger, « en partant de la réalité », une sorte de modèle général des « bonnes pratiques ». Un tel « modèle » à dégager progressivement serait utile pour tenter d'orienter le cours régulier de nos actions, ou de nos activités, vers un développement économique plus vertueux. Il faut donc partir de ce qui existe déjà, ou de ce qui se cherche encore, pour produire de l'exemplarité. Le fil à suivre serait alors : i) exemplarité, ii) portée générale de ces exemples, iii) conditions d'extension (pour franchir un seuil). L'efficacité et l'opérationnalité de cette recherche - action (un modèle de développement humain durable) dépend en effet essentiellement de la possibilité de démultiplier les actions ou les opérations qui articulent de façon prometteuse la visée de « biens communs » avec l'organisation des activités économiques telles qu'elles se présentent actuellement. Nous avons exploré jusqu'ici ce que cela pouvait signifier à un niveau théorique ; il nous faut maintenant « partir de la réalité », en espérant pouvoir en recueillir les éléments de généralité et les ferments d'extension.

Michel CAPRON, Professeur de Sciences de Gestion à l'université de Paris VIII, a ensuite fait une intervention sur les finalités et les critères de la responsabilité sociale et environnementale des entreprises.

La réunion du 6 novembre prochain sera consacré à un retour sur les contributions de membres du comité de pilotage.

AIDER L'ANTICIPATION, CLE DE LA REUSSITE ECONOMIQUE

Objectifs

Le contexte économique des entreprises régionales est de plus en plus changeant : évolution des technologies, des contraintes réglementaires, des marchés et de la concurrence... Le risque majeur pour les entreprises est le manque d'anticipation de ces évolutions dans leurs activités.

En lien avec l'Etat, les collectivités publiques, les organismes consulaires, la Région propose de construire une politique ambitieuse d'intelligence économique.

RESULTATS ATTENDUS

Cette politique s'appuiera sur les outils existants et sur une coopération forte avec l'Agence pour la Diffusion de l'Information Technologique, structuré par un réseau d'experts basé dans les ambassades françaises partout dans le monde.

La bonne articulation devra donc être trouvée entre les dispositifs généralistes et spécialisés, portant non seulement sur la fourniture d'informations mais aussi sur le développement de pratiques d'intelligence économique au sein des entreprises.

Pour sa part, la Région souhaite s'appuyer sur un dispositif très opérationnel de transmission d'informations aux chefs d'entreprise, après un diagnostic spécifique à chaque entreprise.

Il est proposé, avec l'appui des acteurs locaux, de mailler le territoire régional par l'implantation d'antennes sectorielles, en lien avec les pôles d'excellence propres à chaque zone.

Etat d'avancement

Pour trouver la bonne articulation entre les dispositifs généralistes et spécialisés, une mission d'enquête sur la veille économique a été lancée.

La problématique de la mission couvre les trois champs suivants :

- 1) l'anticipation des difficultés des entreprises
- 2) l'intelligence économique
- 3) l'intelligence territoriale

Le comité de pilotage s'est réuni une première fois le 21 juin dernier. Les échanges qui ont eu lieu à cette occasion ont montré combien **il était difficile d'anticiper**

les difficultés des entreprises en l'absence d'un "médiateur" qui soit en mesure de mettre autour de la table l'ensemble des acteurs disposant d'informations sur les problèmes rencontrés par les entreprises. Ces acteurs sont nombreux dans la région : les services de l'Etat, les chambres consulaires, les intercommunalités, le Conseil Régional... Mais les différents dispositifs existants ne se parlent pas en raison notamment de la confidentialité des informations.

Il a été souligné que l'investissement dans **une démarche d'Intelligence économique** permettait de réduire les difficultés des entreprises. Et de ce point de vue, il existe dans la région un certain nombre d'acteurs (ARIST, Vigilance, Euradit) qu'il convient de mettre en cohérence et d'articuler avec les pôles de compétitivité et les pôles d'excellence.

L'Etat s'est par ailleurs engagé dans l'élaboration d'un Schéma Régional d'Intelligence Economique qui comporte deux volets relatifs à la sécurité économique et à l'intelligence économique dont plusieurs objectifs recoupent des aspects de la réflexion qui s'engage.

Les stratégies de développement des territoires sont également déterminantes pour le développement et la performance de leurs entreprises. Dans cette perspective, nombreux sont les territoires qui dans la région souhaitent mettre en place des outils d'analyse type système d'information géographique et de veille économique. L'importance d'une coordination des échanges d'informations stratégique entre les acteurs en articulant tous les territoires urbains et ruraux entre eux a été soulignée.

En terme de méthode de travail, le comité de pilotage a convenu de la création de trois groupes de travail reprenant chacun une thématique de la mission. Sur la base de la présentation des outils, dispositifs, démarches engagée par chacun des participants, l'objectif de la première réunion de chaque groupe de travail est de faire un état des lieux de l'existant dans la région.

Le groupe de travail sur l'intelligence territoriale s'est réuni le 29 septembre dernier. 4 dispositifs ont ainsi été présentés :

- Vigilances par Franck TOGNINI
- L'ARIST par Philippe DOMINO
- Euradit par Jean Paul BLANC
- Orise par Yasmine LEFEBVRE

Sylvain PINGRENON de la Trésorerie Générale de Région a complété cet état des lieux en soulignant l'existence d'un Schéma Régional de l'Intelligence Economique initié par l'Etat.

Le groupe de travail sur l'intelligence économique s'est réuni le 4 octobre dernier. Au delà de l'état des lieux, l'objectif de cette réunion était d'étudier la faisabilité d'un projet visant à mutualiser et à exploiter collectivement les informations. Après une introduction à l'intelligence territoriale faite par Thierry FERRARI de l'Adit, les outils et dispositifs suivants ont été présentés :

- le portail d'information et de veille économique régional (piver) par Arnaud DEGORRE de l'INSEE,
- les études Sept par Olivier VERHAEGHE de la CRCI
- ACSEL par Olivier LOQUET de la Banque de France

Les échanges avec les collectivités territoriales et leurs regroupements présents ont mis en évidence la nécessité d'organiser à un niveau régional la coordination entre les différents niveaux territoriaux.

Le groupe de travail sur l'anticipation des difficultés des entreprises doit se réunir le 10 octobre prochain.

MISSION D'ETUDE SUR LA COMMANDE PUBLIQUE ET LE BTP

Dans la perspective d'anticiper les évolutions d'un secteur d'activité, une mission d'enquête sur la commande publique et le BTP a été lancée. Une première réunion du comité de pilotage a eu lieu le 28 juin dernier.

L'objectif de cette mission d'étude est d'examiner comment la commande publique, c'est à dire les collectivités territoriales, peut contribuer à la création d'emplois dans le secteur du BTP. Comment mobiliser le partenariat public - privé et activer la clause d'insertion sur cet objectif ?

Le constat de départ est que les entreprises du BTP sont confrontées à des difficultés de recrutement. De nombreux appels d'offre lancés par des collectivités territoriales sont par exemple infructueux, notamment les lots concernant l'innovation.

Le déficit d'image dont souffrent les métiers du BTP et la grande difficulté à orienter les jeunes vers ces formations sont généralement avancés pour expliquer cette pénurie de main d'œuvre.

La mauvaise image des emplois dans le BTP serait quant à elle est liée à la nature des emplois (métiers d'exécution), aux conditions de travail difficile (pénibilité, risques permanents), à des salaires peu attractifs, aux faibles perspectives de carrière dans ces métiers...Mais qu'en est - il exactement ?

Le développement des nouvelles technologies de la communication (domotique...) et la préoccupation croissante de l'environnement (gestion de l'énergie, du bruit, des déchets...) vont exiger dans le futur des nouvelles compétences. L'offre de formation est - elle adaptée aux évolutions du marché, comment faut-il la faire évoluer ? Un premier travail de repérage a déjà été effectué dans le cadre de l'élaboration du Schéma Régional des Formations qu'il conviendrait de verser au débat.

Il a également été souligné que La Région, l'Etat, et la branche du BTP se sont engagés dans une démarche commune, qui s'est traduite par une convention d'objectifs et de moyens, en faveur du développement de l'apprentissage et à coordonner leurs politiques afin que le secteur du BTP puisse contribuer plus efficacement à la dynamique économique de la région. Qu'en est - il exactement ?

Des propositions ont été faites visant par exemple à réfléchir sur de nouvelles formes d'organisation du travail (groupement d'employeurs..) ou à imaginer un dispositif permettant aux petites entreprises de disposer d'un "centre de ressources".

Toutefois, avant d'aller plus loin, les membres du comité de pilotage ont convenu de la nécessité d'objectiver le constat. Au terme de la réunion, il a donc été décidé :

- d'associer à la réflexion les professionnels du BTP
- de collecter l'ensemble des travaux disponibles

La seconde réunion du comité de pilotage s'est déroulée le 3 octobre dernier dans les locaux du Lycée des Travaux Publics de Bruay La Buisnière. Les professionnels du BTP présents ont exprimé leurs attentes par rapport à la commande publique :

- demande à la commande publique d'utiliser le nouveau code des marchés publics et notamment l'allotissement de manière à permettre aux PME de répondre aux appels d'offres
- à l'image du programme ISOLTO, il est attendu de la commande publique qu'elle génère des travaux
- nécessité de coordonner et de mutualiser les opérations de communication
- nécessité de lisser la commande publique et l'offre de formation financée par le Conseil Régional
- mise en place d'un programme de transmission d'entreprises artisanales

Au terme de la réunion, la constitution de trois groupes de travail a été décidée :

- un groupe de travail sur la communication,
- un groupe de travail sur la commande publique et les marchés publics
- un groupe de travail sur la formation et le marché de l'emploi.

ACCOMPAGNER LA CREATION ET LA TRANSMISSION D'ACTIVITES

Objectifs

Le renouveau du tissu économique de la région passe par la création de nouvelles entreprises. Il y a peu de temps encore, le Nord - Pas de calais apparaissait dans ce domaine très faible eu égard à son poids démographique et économique. Les efforts déployés en 2001 dans le cadre du Programme Régional de Création et de Transmission d'Entreprise (PRCTE) portent leurs fruits et la région rattrape son retard.

Aujourd'hui, il faut continuer à s'inscrire dans cette dynamique en poursuivant la sensibilisation de la population à la création, à la reprise et à la transmission d'entreprises, tout en orientant les candidats à la création vers les structures d'accompagnement. Il faut aussi s'assurer de la qualité de l'ac-compagnement et du suivi. Il faut enfin contractualiser les actions entre les financeurs et les opérateurs, sur des engagements clairs en termes d'objectifs à atteindre.

La dynamique doit par ailleurs être amplifiée :

- grâce à un effort particulier porté sur la transmission - reprise d'entreprises
- grâce au soutien à l'artisanat qui doit faire l'objet de soins particuliers
- grâce enfin à la volonté de développer une politique innovante de soutien à la création de services de proximité.

Résultats attendus

- 15 000 créations d'entreprises par an, dont 12 000 créations pures fin 2007
- 50% des entreprises accompagnées dans leur création par les réseaux mis en place par le PRCTE
- Augmenter dans tous les territoires de la région la création d'entreprises viables
- Améliorer la pérennité de l'activité des entreprises devant être reprises ou transmises
- Fournir un effort particulier de soutien aux entreprises de l'économie sociale et solidaire, en particulier aux SCOP
- Rencontrer tous les chefs d'entreprises de plus de 55 ans pour les informer des possibilités de transmission

Etat d'avancement

Plan de communication

Le premier trimestre 2006 a été consacré à la poursuite du plan de communication 2005 (supports presse et salon des entrepreneurs à Paris).

La campagne de communication 2006 a été lancée le 11 septembre avec trois supports principaux :

- l'affichage (15 jours) avec un axe prioritaire sur les territoires en déficit de création d'entreprises
- la presse régionale et locale de septembre à fin novembre
- la télévision en octobre et novembre (spots sur France 3 avant la météo)
- envoi de 3 300 kits de communication aux prescripteurs locaux

Le dernier trimestre 2006 est consacré à la réflexion d'une communication « radio » et les supports internet régionaux.

Soutien à la création

La prime d'intéressement liée à la pérennité des entreprises a été adoptée en juillet 2006 par la commission permanente du Conseil Régional. Cette prime sera versée aux opérateurs pour chaque entreprise nouvellement créée ou reprise bénéficiant d'un suivi, et pérenne à 1 an puis à 3 ans.

Au 31 août 2006, 6 361 créations pures ont été réalisées soit une progression de 2.6 % pour la même période 2005. Plus de 40 % des créateurs repreneurs d'entreprises ont été accompagnés.

En novembre 2006, un groupe de travail sera constitué afin de rédiger le cahier des charges d'une étude sur la pérennité des entreprises.

Soutien à la transmission

Dans le cadre du partenariat avec l'APCE, la mise en place d'un site internet dédié à la reprise et la transmission d'entreprise sera opérationnelle à compter de décembre 2006, sous le nom www.jereprends.com.

Les résultats de l'étude sur la typologie des repreneurs d'entreprises dans le Nord Pas de Calais, coordonnée par OSEO BDPME, seront présentés fin 2006. Le programme d'actions 2007 s'appuiera sur les résultats de cette étude.

La chambre de métiers du Pas de Calais a rencontré individuellement 300 chefs d'entreprise de plus de 55 ans pour les informer sur la transmission. La Chambre de métiers du Nord a sensibilisé 230 chefs d'entreprise, et recrute des prospecteurs supplémentaires pour atteindre son objectif de 1740.

La CRCI a mené 211 rendez-vous avec des cédants de pme pmi représentant 844 heures d'accompagnement dans la cession (les 2015 affichés comme objectifs 2006

pour la CRCI sont des heures d'accompagnements vers la cession et non des rendez-vous).

Deux formations auprès de candidats à la reprise d'entreprise vont prochainement démarrer :

- par le CNAM : 45 stagiaires
- pour la reprise d'entreprise artisanale du bâtiment et de la construction : 15 stagiaires.

Les actions menées auprès des jeunes en centre d'apprentissage ont permis de sensibiliser un peu plus de 150 apprentis à la création - reprise d'entreprise.

PROMOUVOIR UNE REGION SOLIDAIRE ET ATTENTIVE A L'EQUILIBRE ENTRE LES TERRITOIRES

OBJECTIFS :

La région est solidaire des salariés frappés par les plans sociaux. Si la priorité absolue est le maintien de l'activité, en favorisant la concertation entre les différents acteurs pour élaborer, chaque fois que cela est possible, des projets alternatifs favorables à l'emploi, la Région a fait la preuve de sa capacité à se mobiliser pour limiter les licenciements et leurs impacts (mobilisation du fonds d'anticipation sociale) et pour permettre aux salariés licenciés d'accéder à un parcours de formation en vue de leur reconversion.

RESULTATS ATTENDUS :

Pour éviter d'en arriver à ces situations, et parce que l'anticipation au sein des entreprises peut permettre de prendre des mesures quand il est encore temps, **une cellule de veille d'entreprises en difficulté** sera créée avec les services publics compétents pour travailler le plus en amont possible avec l'ensemble des acteurs concernés.

En complément, la Région souhaite également être en mesure de **mobiliser très rapidement de l'expertise externe** pour aider au diagnostic d'un bassin d'emploi, d'un secteur d'activité, d'une entreprise en difficulté (anticiper la fermeture annoncée d'une entreprise, possibilité de projets alternatifs...). Cette expertise ne doit pas se substituer à ce qui peut être mobilisé dans le cadre de procédure existante.

ETAT D'AVANCEMENT :

Dans le cadre de la mission d'enquête sur la veille économique, trois groupes de travail ont été mis en place suite à la réunion d'installation du comité de pilotage le 21 juin dernier. L'un d'entre eux traite de l'anticipation des difficultés des entreprises. L'objectif de la réunion du 10 octobre prochain est d'identifier les acteurs et les dispositifs qui collectent et centralisent les informations sur les entreprises en difficultés.

Pour ce qui concerne la mobilisation de l'expertise externe, la rédaction du cahier des charges est en cours.

PLACER L'INNOVATION, LA RECHERCHE FONDAMENTALE ET SA VALORISATION AU CŒUR DES PRIORITES POUR ACCELERER LA MUTATION DE L'ECONOMIE REGIONALE

Objectifs

- Accroître le potentiel régional de recherche public et privé,
- Multiplier les partenariats entre laboratoires, centres technologiques et entreprises,
- poursuivre la sensibilisation, développer et accompagner l'innovation et le transfert technologique au cœur des entreprises
- Faire croître de manière significative le % du PIB consacré en région à la recherche et à l'innovation. L'objectif affiché du sommet de Lisbonne est de 3% du PIB. En 2002 dans le Nord - Pas de Calais, ce taux était seulement de 0,7%
- Passer dans le Nord - Pas de Calais de 180 projets d'innovation en entreprise en 2005 à 260 en 2012, soutenus par des fonds publics (Oséo Anvar, Conseil Régional, Conseils Généraux, Agence Nationale de la Recherche, Direction Générale des Entreprises...). D'autres indicateurs seront utilisés comme l'augmentation du nombre de chercheurs publics et privés en région, l'augmentation du nombre de brevets...
- Accompagner 5 filières sectorielles : évaluation qualitative de l'innovation et de l'effort de recherche entrepris dans les entreprises, en particulier les effets d'une démarche de réseau et de partenariat entreprises / enseignement supérieur

Résultats attendus

- Construire une meilleure cohérence entre les dispositifs existants au sein d'une « Plate - Forme Innovation - Valorisation de la recherche ».
- Mettre en place des hommes - relais en charge de la valorisation au sein des universités et organismes de recherche (dans une logique de mutualisation avec les initiatives existantes).
- Construire une offre technologique régionale, au sein de jinnove.com, par le référencement des compétences, des savoir-faire, des technologies et des équipements disponibles dans les établissements et organismes de recherche régionaux mobilisables par les entreprises. Les établissements d'enseignement supérieur de notre région doivent ainsi contribuer à l'innovation et à la promotion de la recherche au sein des entreprises régionales par une mise en réseau de leur potentiel.
- Mettre en place une démarche pro - active, voire commerciale, vers les entreprises pour les encourager à s'engager dans des processus d'innovation. Fin 2006, l'objectif est de soutenir 200 projets d'entreprises et 210 au-delà.

- Mettre en place un Fonds Régional d'aide à l'émergence et au montage de projets innovants.

Etat d'avancement

Mise en place de la Plate - Forme Innovation - Valorisation de la recherche

La première série d'actions menées a consisté à amener les acteurs du Plan Régional de Soutien à l'Innovation dans la logique de la Plate-Forme. La même démarche a été initiée vers les acteurs de la Recherche. 5 réunions ont ainsi été organisées pour présenter la plate-forme aux acteurs économiques de l'innovation (sectoriels et généralistes) ainsi qu'à la communauté scientifique et académique.

Le deuxième chantier a ensuite porté sur l'identification des règles de fonctionnement de la plate-forme. Une gouvernance adaptée a été proposée qui repose sur une équipe opérationnelle, un comité de pilotage et un comité d'orientation. La charte de la plate-forme, qui repose sur une logique d'adhésion, est en cours de rédaction.

Depuis la conférence permanente du 24 mai, se sont tenues :

- 2 réunions du comité d'orientation.
Lieu d'échanges, celui-ci recueille les avis et les propositions pour élaborer la stratégie de la plate-forme.
- 2 réunions du comité de pilotage.
Piloté par la Région, il valide les stratégies et les plans d'actions, il élabore les budgets et en suit l'exécution.
- 16 réunions de l'équipe d'animation opérationnelle.
Elle élabore la stratégie, propose les plans d'actions et les budgets. Elle organise les moyens, conduit les actions et mesure les résultats.

Mise en place des hommes relais

Le principe en a été défini et présenté lors des dernières réunions de la Conférence Régionale des Présidents d'Université et de la Conférence Régionale des Grandes Ecoles. Leur mise en œuvre est prévue en 2007. Leur mission première vise à développer le transfert des résultats de la recherche, des connaissances et savoirs faire acquis au sein des laboratoires et centres de recherches en priorité à destination des entreprises régionales.

Cette mission s'exercera en priorité au sein de l'établissement de rattachement, dans un domaine scientifique déterminé mais pourra être étendue à d'autres établissements ou organismes, à la demande des animateurs de la plateforme régionale et après accord de leur organisme de tutelle.

Dans le cadre de cette mission, leur action concerne les points suivants :

- en tout premier lieu, **détection** des possibilités de transfert de produits, procédés, savoir faire acquis au sein des laboratoires de recherche dans un domaine scientifique déterminé,
- en second lieu, aide à la mise en place des moyens et procédures de **mise en forme** des éléments précédents pour les rendre utilisables en priorité par les entreprises régionales ou par des entreprises à créer.
- en troisième lieu, participation à la mise en place sous l'égide du RDT à la constitution **d'une base de données** régionale tout d'abord sur les possibilités des Centres de ressources et d'expertise scientifique et technologique et ensuite sur les compétences et capacités scientifiques et technologiques des laboratoires,
- en dernier lieu, participation aux activités de **sensibilisation** et de **contact** auprès des entreprises régionales dans le cadre des actions menées par les autres composantes de la plate - forme régionale et à la demande de ses animateurs.

Construction de l'offre technologique

Concernant la construction de l'offre technologique, le recensement des centres ressources et d'expertise scientifique et technologique est prévu sur 2007.

Les centres ressources et d'expertise scientifique et technologique sont des structures qui mettent à la disposition d'utilisateurs appartenant tant au secteur public que privé un ensemble **d'équipements**, soit de **conception ou de réalisation technologique**, soit **d'expérimentation** ou de mesures de haut niveau, dans un ou plusieurs secteurs des sciences expérimentales et des technologies.

Elles bénéficient d'un environnement scientifique et technique permettant une utilisation optimale de ces équipements et des capacités d'interprétation des résultats des expérimentations qui y sont réalisées. Pour être agréées et figurer dans la **base de données régionales**, ces structures doivent satisfaire un certain nombre de critères (identification, engagement de réponse, document, appui scientifique et technique, accessibilité et délais, résultats et propriété intellectuelle, confidentialité, qualité, formation, tarification et devis).

La plate forme régionale pour l'innovation et la valorisation de la recherche s'attachera à faire connaître par tous les moyens de communication disponibles auprès des entreprises de la région les Centres d'expertise scientifiques et technologiques agréés et en faciliter l'accès au maximum. Pour réaliser cette action et identifier les évolutions, un reporting annuel sera demandé aux centres précités.

Mise en place d'une démarche pro - active

167 projets d'innovation ont d'ores et déjà été soutenus à la fin du mois de septembre, contre 136 à la même période en 2005, à rapprocher de l'objectif de 200 pour la fin de cette année.

Mise en place d'un fonds régional d'aide à l'émergence et au montage de projets innovants

Un travail de repérage des moyens d'organisation de ce fonds a été engagé notamment avec OSEO Anvar sur la base de ses nouveaux dispositifs d'intervention.

REPENSER L'ACTION ECONOMIQUE DU NORD - PAS DE CALAIS A L'INTERNATIONAL

Objectifs

La conférence Permanente du SRDE du 24 mai 2006 a confirmé les ambitions données à la politique internationale :

- RESTER UNE DES PREMIERES REGIONS EN TERME D'INVESTISSEMENTS ETRANGERS ET AMELIORER LA QUALITE DES PROJETS ACCUEILLIS ;
- CONFORTER LES PARTS DE MARCHES DES ENTREPRISES REGIONALES EXPORTATRICES ET FAVORISER L'EMERGENCE DE NOUVEAUX EXPORTATEURS. IL S'AGIT DE D'AUGMENTER LE NOMBRE D'ENTREPRISES EXPORTATRICES EN REGION DE 200 PAR AN ;
- DEVELOPPER LES RELATIONS DE COOPERATION BILATERALE, NOTAMMENT AVEC LES PAYS DU SUD ET DE L'EUROPE DE L'EST.

L'organisation proposée pour mener les réflexions repose sur un **Comité Technique** composé de la Région, des Conseils Généraux, d'NFX, de la CRCI et de la DRCE. Il s'appuie sur des **Comités Techniques Opérationnels** dont la mission est de préciser la réflexion et les travaux à engager.

RESULTATS ATTENDUS

La stratégie ainsi définie s'appuie sur les approches métiers suivantes :

- LA PROMOTION ET LA RECHERCHE D'INVESTISSEURS (AU TRAVERS DE NFX ET SON RESEAU), AVEC COMME OBJECTIFS DE CREER 2800 EMPLOIS VIA L'IMPLANTATION D'ACTIVITES NOUVELLES ;
- L'INTERNATIONALISATION DES PME REGIONALES (EN S'APPUYANT SUR LES POLES DE COMPETITIVITE OU D'EXCELLENCE ET LE RESEAU CCI INTERNATIONAL) AVEC COMME OBJECTIF D'ACCOMPAGNER 300 A 400 ENTREPRISES DANS DES MISSIONS A L'EXPORT ;
- LA COMMUNICATION INTERNATIONALE AVEC LA CONSTRUCTION D'UNE IMAGE REGIONALE A L'INTERNATIONAL ;
- Le lobbying européen et la coopération transfrontalière ;
- La coopération décentralisée.

Il convient de se pencher sur ses approches métiers bien distinctes de la fonction internationale en s'imposant l'exercice de créer entre eux des synergies et des interfaces car les cibles et les modes opératoires ne sont pas tout à fait identiques dans les approches.

Les réflexions des acteurs publics et privés ainsi que les résultats des politiques mises en œuvre ont ainsi permis de constater une atomisation des acteurs et des missions, un manque de concertation et des initiatives diffuses ainsi qu'une absence de lisibilité globale.

Dans le schéma actuel de fonctionnement, plusieurs actions sur le volet international sont engagées : elles impacteront l'organisation de la gouvernance régionale et sa mise en œuvre :

- Le réseau consulaire, outre le regroupement annoncé de certaines CCI, est dans une phase de réorganisation complète avec notamment une reconfiguration des logiques de filières géographiques mais également l'attribution de compétences sectorielles et thématiques propres aux arrondissements.
- Parallèlement, force est de constater aujourd'hui l'action de plus en plus forte et structurée des pôles d'excellence économique à l'international. Ceux - ci sont financés par les partenaires publics et commencent à acquérir des compétences permettant d'accompagner les PME/PMI régionales sur les marchés étrangers (organisation de mission, participation à des salons...).
- Le développement économique international du Nord - Pas de Calais est avant tout l'affaire des entreprises régionales mais aussi étrangères qui viennent dans la région créer de la valeur ajoutée et des emplois. L'action publique d'accompagnement de cette dynamique se fait au travers d'un certain nombre d'agences et d'organismes parapublics. Ces outils opérationnels doivent, pour bien fonctionner, être en interface parfaite.

ETAT D'AVANCEMENT

Lors de la Conférence Permanente du SRDE du 24 mai 2006, l'avis international a fait l'objet d'une présentation par Monsieur Patrick VAN DEN SCHRIEK. Lors des discussions, différents thèmes de réflexion ont été proposés par les intervenants.

Comme certains des thèmes actés feront l'objet d'un approfondissement ultérieur (le soutien aux organisations syndicales par exemple), il est proposé de présenter l'état d'avancement des travaux liés aux rapprochements entre les acteurs travaillant directement à l'international et les pôles de compétitivité.

La problématique vise à présenter les évolutions attendues et de proposer quelques axes structurants. La démarche repose sur l'idée de coordonner les approches sectorielle, thématique et géographique.

Un comité technique opérationnel sur la mise en œuvre de l'avis à l'international s'est réuni le 25 septembre 2006. Ce dispositif a été piloté, animé et coordonné par le Conseil Régional Nord Pas de Calais en partenariat avec le réseau consulaire.

Ce Comité Technique s'est voulu opérationnel puisqu'il a eu pour fonction d'affiner les travaux et la réflexion sur l'Avis à l'international. Il a réuni les pôles d'excellence économique, le réseau consulaire, NFX.

Indicateurs

Attirer les investisseurs étrangers (Source : NFX - Etat au 31/08/2006)

- 165 dossiers enregistrés et traités par NFX (138 en 2005 pour la même période). Apparition de projets émanant de Chine et d'Inde reflétant l'extension du réseau AFII dans le monde ;
- 13 projets « gagnés » par NFX représentant 100 millions d'euros d'investissement et 846 emplois.

Remarque : ce bilan à 8 mois augmentera prochainement avec l'annonce officielle le 29 septembre de l'implantation d'une usine GSK à Saint Amand (production d'un vaccin contre le cancer du col de l'utérus) avec la création à terme de 750 emplois et 450 millions d'euros d'investissement.

Internationaliser les PME régionales (Source : NORCOMEX - Etat au 31/08/2006)

- Développement du site internet portail de l'international : www.international-nordpasdecalais.fr - lancement de la campagne de communication
- Diagnostics :
- Cap sur l'International : réalisation de 15 diagnostics stratégiques, 10 Business plan et 6 plans d'actions commerciales
- Développement de l'outil de diagnostic « Eval'Export » primé lors de CCI Pro 2006
- Développement de l'action menée par le Département Salons Internationaux (DSI) : 117 exposants emmenés dans 12 pays (Janvier / Août 2006)

Les pôles d'excellence : constats et points clés

Des entretiens se sont déroulés courant septembre 2006 avec 15 structures représentant les secteurs liés aux pôles d'excellence.

Un tableau synoptique a été réalisé à la suite de ces contacts (cf synthèse ci après)

Ce document fournit des informations permettant d'apprécier les attentes et les besoins ainsi que les actions structurantes comme la démarche « Foires et Salons », « la communication internationale » et « la recherche développement ». Il donne des indicateurs sur les actions à développer et à poursuivre.

Il ne permet cependant pas d'apprécier les motivations et les obstacles, éléments qui seront fournis par la lecture des « fiches pôles » en cours de finalisation.

		Existant	Perspectives	Marge de développement et de soutien
M1 Accompagnement des entreprises à l'export	VEILLE INFORMATIVE / MARCHE	6	11	+4
	DIAGNOSTIC/PRODUITS MARCHE	2 (a)	5	+3
	INFORMATION / SENSIBILISATION DES PME ET PARTENAIRES	6	8	+2
	FORMATION SUR L' APPROCHE DE L'INTERNATIONAL	4	9	+5
	MISSIONS TECHNIQUES ET D'ACCOMPAGNEMENT	8	10	+2
	FOIRES ET SALONS	9	9	(b)
	RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT	5	6	+1
	COMMUNICATION INTERNATIONALE	9	9	(b)
M2 Promotion / Prospection	VEILLE INFORMATIVE / PAYS	4	5	+1
	MISSIONS TECHNIQUES DE PROSPECTION	3	5	+2
	FOIRES ET SALONS	5	6	+1
	RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT	7	7	(b)
	COMMUNICATION INTERNATIONALE	5	6	+1
M4 Lobbying européen et coopération transfrontalière	VEILLE	8	11	+3
	COLLOQUES / SEMINAIRES	5	11	+6
	BENCHMARK	5	11	+6
	COOP. TRANSFRONTALIERE	4	9	+5

- La communication internationale (M3) a été ventilée au sein des métiers afin d'apprécier aux mieux l'engagement des pôles dans ce domaine.
- (a)(illustration) il faut comprendre que deux pôles sur l'ensemble réalisent à l'interne, ou en partenariat des diagnostics produits/marchés.
- (b) Actions structurantes, soutiens à pérenniser

Axes structurants proposés

Considérant :

- La volonté des pôles à être présents à l'international à travers des actions structurées ;
- Le chantier ouvert par le réseau consulaire renforçant ainsi sa dynamique ;
- L'évolution du métier de promotion, prospection et recherche d'investisseurs ;
- Le besoin d'harmonisation de la communication internationale.

Les axes structurants suivants se dégagent

- Créer les conditions nécessaires qui permettent aux pôles de travailler en étroite collaboration avec le réseau consulaire et le réseau « investir en Nord - Pas de Calais ». Mise en place de groupes opérationnels réunissant les partenaires ;

- Garantir l'effet d'entraînement et l'intégration du plus grand nombre de PME/PMI dans les pôles d'excellence et structurer la concertation des adhérents des pôles pour toutes démarches à engager (ex : stratégie à moyen terme et priorités géographiques) ;
- Aider les pôles d'excellence à se préparer et à se structurer à l'international, apporter à ceux ayant initié cette démarche des services professionnels de qualité en veillant notamment à ce que les entreprises disposent en amont d'une information calibrée à leurs attentes ;
- Un réseau de promotion et de recherche d'investisseurs à reformater, à renforcer, et à fidéliser à travers des initiatives concertées. Mise en place d'un conseil d'orientation (NFX + Réseau local) ;
- Favoriser les échanges, la recherche et l'expression des besoins technologiques des projets d'innovation en menant une véritable démarche de benchmark à l'international ;
- Créer des réseaux et établir des partenariats permettant de défendre au mieux les intérêts régionaux via une démarche de lobbying ;
- Une communication à l'international commune et transversale sur l'image de la région et sur certaines zones de prospection (mise en place d'outils communs et mutualisés...) ;
- Mise en place d'une boîte à outil (programme opérationnel) sur le volet appui à l'international commune aux partenaires permettant d'atteindre les objectifs fixés (soutien aux primo exportateurs...) ;
- Mettre en place dans le cadre de ce dispositif une analyse et une évaluation des actions engagées reposant sur des indicateurs et un tableau de bord.

- III -

AVIS

LES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA
COMMUNICATION

LE NORD - PAS DE CALAIS - LA CREATIVALLEE

OUTILS FINANCIERS

Avis

Technologies de l'Information et de la Communication

Ambition

Déjà reconnue pour ses initiatives prises depuis 1998 vis à vis de sa population et de ses territoires, le Nord-Pas de Calais a l'ambition de devenir une région hautement avancée dans les Technologies de l'Information et de la Communication.

Cette ambition se traduit par la création d'un environnement favorable et attractif au développement économique, avec, par exemple :

- la résorption des zones d'ombres, pour que chaque habitant puisse avoir accès à du haut débit et que chaque entreprise bénéficie d'un accès haut débit adapté à ses besoins ;
- l'équipement de parcs d'affaires pour donner au Nord-Pas de Calais des avantages compétitifs vis à vis d'autres régions ;
- le développement de services à destination des collectivités locales et de leurs habitants, pour améliorer le développement territorial et les rapports entre le citoyen, ses élus et l'administration ;
- la diffusion des TIC au sein des entreprises, et en particulier en accompagnant les PME, revêt un caractère fondamental pour la compétitivité régionale, qu'il s'agisse d'améliorer la performance interne de l'entreprise ou de faciliter ses relations avec ses partenaires (clients, fournisseurs, donneurs d'ordre, ...)
- la mise en place d'une filière numérique régionale autour d'une stratégie cohérente entre plusieurs thèmes (e-business, e-commerce, contenus numériques) et plusieurs sites régionaux ;
- avec l'implantation de l'INRIA sur la Haute Borne.

Articulation par rapport aux autres thèmes du SRDE

A terme, l'affichage d'un territoire homogène dans ses accès au haut débit et proposant un ensemble de parcs d'affaires équipés en cohérence avec sa stratégie économique peut être un atout à valoriser dans le cadre de « La Créativallée ».

La politique de résorption de zones d'ombres concourt à la volonté d'un équilibre entre tous les territoires de la région.

Un effort particulier doit être porté sur la formation des habitants et des salariés (apprentissage des usages et des technologies).

Bilan des partenaires

Le 28 Novembre 1994, le Conseil Régional signait, aux côtés de cinq autres régions européennes, une déclaration d'intention par laquelle elle s'engageait à créer les conditions de développement de la Société de l'Information à l'échelle régionale et à mettre en œuvre les outils et les dispositifs nécessaires à son épanouissement. Cet esprit se retrouve dans l'ambition présentée préalablement. En 2005, 19 cyber-centres ont été créés. 175 sont à ce jour ouverts dans la région. Le dispositif « Pack Territoire » s'est concrétisé avec la mise en ligne de portails de service pour 17 territoires représentant 20 intercommunalités. Des réflexions préparatoires à la mise en place d'une politique de résorption des zones d'ombres et de desserte des Zones d'Activités ont été menées avec des collectivités locales et des opérateurs de télécommunications...

Initiée en 1996, la politique d'accompagnement des entreprises mise en œuvre par les Chambres de Commerce et d'Industrie a constamment été adaptée aux besoins des entreprises : accès facilité à des bases de données de services aux entreprises, création d'écoles supérieures spécialisées (SupInfoCom, SupInfoGame), création et animation de clubs de prestataires du secteur TIC, et de clubs d'entreprises utilisatrices, sensibilisation et formation des PME, des accompagnement individuel par les conseillers TIC des CCI et constitution d'une boîte à outils TIC-PME. La plupart de ces opérations sont menées en partenariat avec l'Etat et le Conseil Régional.

Organisation et mise en œuvre

Mettre en place un premier groupe de travail « d'analyse et de services pour les télécommunications en région », ayant pour principales missions : l'observation et le contrôle de l'évolution des télécommunications en région, la veille et la prospective, la proposition de préconisations en termes de résorption de zones d'ombre, de stratégie d'équipements de parcs d'affaires... Ce groupe de travail sera ouvert aux membres de la Conférence Permanente du SRDE et sera également ouvert à des institutions extérieures, comme l'ARCEP (Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des Postes).

Un premier travail consistera à se doter des premiers éléments de connaissance et de méthodologie: convention avec les opérateurs pour une mise à disposition d'information sur les réseaux, recours à une expertise technico-économique externe... Il s'agira ensuite d'établir la cartographie régionale des réseaux, des zones d'ombres, les tableaux de bord de la desserte télécoms des ZAE ...

Les travaux de ce groupe permettront de préciser :

- La qualification technologique et tarifaire de la desserte en télécommunications des ZAE de la région (Label « Haute Qualité Technologique ») : opérateurs présents dans les zones, services disponibles, tarifs pratiqués, adéquation offre / demande de télécoms ... en vue d'un « cartographie et tableau de bord de la desserte en Télécoms des ZAE » ;

sensibilisation des aménageurs de zones d'activités au pré-équipement en infrastructures neutres des ZAE et co-financement des pré-équipements.

- De définir avec les aménageurs de ZAE et des représentants économiques et professionnels (CRCI, syndicats professionnels, pôles de compétitivité ...) les besoins en équipements TIC mutualisables (de type services et applications professionnels) sur les zones d'intérêt stratégique pour la région

Mettre en place un deuxième groupe de travail sur le développement de services à destination des entreprises et des habitants, pour améliorer le développement territorial et les rapports entre le citoyen, ses élus et l'administration. Plusieurs actions sont possibles : l'animation de la communauté publique régionale intéressée par les TIC, nouvelles missions pour les cyber-centres et la mise en place de pack-services, une expérimentation à l'échelle d'un territoire sera menée concernant un centre de ressources régional d'accompagnement des collectivités territoriales, ...

Structurer le secteur des TIC et renforcer l'appropriation des usages les plus innovants des TIC par les PME (outils collaboratifs, veille, accompagnement, sensibilisation, formation et accompagnement des acteurs régionaux et locaux)...

Plan d'action pluriannuel

Thèmes	Fin 2006	Mi- 2007	Fin 2007
« Analyse et Services pour les télécommunications en région » - zones d'ombre - Zones d'activité Economiques	- mise en place du groupe de travail	- proposition de préconisations en termes de résorption de zones d'ombre et de stratégie d'équipements des parcs d'affaire - cartographie et tableau de bord - appel d'offres	- 10 zones d'ombres, - 10 Zones d'activité
« Améliorer le développement territorial et les rapports entre le citoyen, les élus et l'administration » : - cyber- centres...	- mise en place du groupe de travail	- proposition de préconisations, expérimentation de politique à l'échelle de territoire	- 10 nouveaux cyber centre, - 10 Packs territoire, expérimentation, sur un territoire, de la e-administration
- Filière numérique régionale - TIC et entreprises	- mise en place d'une stratégie cohérente entre plusieurs thèmes (e-business, contenus numériques) et plusieurs sites régionaux	- mise en place opérationnelle du plan d'action du secteur des TIC - appropriation, par les PME, des usages innovants des TIC	

Plan de financement

	Conseil Régional	Etat	CG 59	CG 62	C®CI
Zones d'ombres et parcs d'affaires	2 000 000 €				
Développer les usages	2 000 000 €				
TIC et entreprise					1 250 000 €

Schéma Régional de Développement Economique

Avis

« Le Nord-Pas de Calais - La Créativallée »

Ambition

La région Nord-Pas de Calais a connu des mutations considérables dans les domaines de la création-reprise d'entreprises, de la sensibilisation à l'esprit d'entreprendre, de l'innovation, de l'attraction d'investisseurs étrangers...

Ces mutations sont sous valorisées et méconnues alors qu'elle peuvent constituer des leviers de motivation :

- auprès de la population pour entreprendre, innover, sensibiliser à l'entrepreneuriat et faire preuve de dynamisme en général ;
- auprès de cibles externes à la région Nord-Pas de Calais (nationales et internationales) pour venir s'implanter, entreprendre et innover en Nord-Pas de Calais.

Ces facteurs de dynamismes peuvent également être associés à la position géographique avantageuse du Nord-Pas de Calais au cœur de l'Europe du Nord.

Il s'agit de créer et de valoriser une marque « Le Nord-Pas de Calais - La Créativallée », à partir de cet existant régional.

Les objectifs finaux sont les suivants :

- accélérer le renouveau de notre tissu économique par l'entraînement de la population en montrant des réussites régionales. En effet, la création, le développement, la transmission d'entreprise et l'innovation sont des facteurs clés de cette mutation ;
- renforcer l'attractivité de notre territoire auprès des créateurs et entrepreneurs en développant une valeur ajoutée d'image.

Les indicateurs de réalisation devront s'évaluer à partir du nombre d'actions de valorisation menée sur le territoire régional et en dehors : manifestations, communications écrites, Web ou audiovisuelles...

Les indicateurs de résultats et d'impact pourront être constitués à partir des retombées médias, du nombre de personnes mobilisées autour d'un message lié à « Le Nord-Pas de Calais - La Créativallée ».

Le résultat pourra aussi être mesuré à partir d'une enquête d'image de la région menée de manière récurrente aux niveaux régional, national et international.

Articulation par rapport aux autres thèmes du SRDE

De nombreuses illustrations proviendront de dynamiques qui structurent le Schéma. La première d'entre elles est bien sûr la création d'entreprises, où les résultats sont prouvés. D'autres dynamiques comme les pôles d'excellence, l'innovation-valorisation de la recherche, l'accueil d'investissements étrangers, l'intelligence économique... ont vocation à fournir des exemples.

La Créativallée sera une image générique pour porter l'ensemble de ces réussites. Le forum euro-régional « CREER » qui se tiendra à Lille Grand Palais en septembre 2007 est une illustration très forte du dynamisme de « La Créativallée ».

Organisation

Le portage de la marque se fera sur la base du volontariat des porteurs d'initiatives. Pour porter cette marque, ces initiatives devront être au préalable labellisées par un Comité de Marque.

En effet, la valeur que représente la marque « La Créativallée » nécessite que celle-ci soit développée de façon organisée et professionnelle. C'est pourquoi un Comité de Marque sera créé. Un comité technique de réflexion est chargé d'établir des propositions en termes de stratégie. Il réunit les instances de « Je crée », « j'innove », de l'APIM, de NFX, de la CRCI, de l'association « Créativallée »...

L'animation de ce comité sera confiée à l'association « Créativallée » qui existe depuis 2001. Elle a pour objet le développement de la culture de l'entrepreneuriat, par la promotion et la valorisation d'initiatives réussies dans ce domaine.

Les premières pistes de réflexion sur les types d'actions éligibles sont les suivantes :

- Toute action de communication économique permettant de relayer le message « Nord-Pas de Calais - La Créativallée », clairement affiché ou en signature de documents écrits ou audiovisuels pour signaler l'origine de la structure émettrice et son adhésion à une ambition régionale ;
- Toutes actions liées à la promotion de l'innovation, de la création-reprise d'entreprise, la sensibilisation à l'esprit d'entreprendre, la promotion de la région Nord-Pas de Calais.

Les premières pistes de réflexion sur les modalités de sélection des projets sont les suivantes :

- Les actions doivent émaner de structures agissant sur le territoire régional ou en étant originaire ;
- Les actions doivent traiter des thèmes précisés dans le chapitre éligibilité : innovation, création-reprise d'entreprise, sensibilisation à l'esprit d'entreprendre, attractivité de la région Nord-Pas de Calais ;

- Les projets devront respecter une « Charte de marque » qui elle-même sera dans la droite ligne du Schéma Régional de Développement Economique.

Plan d'action pluriannuel

	mi-2006	Fin 2006	2007
Mise en œuvre de la communication de la marque « La Créativallée »	en partenariat avec l'association Créativallée : - réflexion sur une stratégie de communication,	- validation d'une charte de labellisation - validation du plan de communication - installation du comité de marque	- 20 retombées de presse nationales, - 10 retombées de presse internationales, - 20 initiatives labellisées - enquête de notoriété, - Forum Eurorégional à Lille Grand Palais

Plan de financement 2006

Afin de lancer la démarche en 2006, l'association Créativallée a financé à hauteur de 7 500 € les travaux d'élaboration de la stratégie de communication, la rédaction du discours de marque, et la charte de labellisation.

Le Conseil Régional et ses partenaires au sein du PRCTE ont financé la campagne de communication de l'Automne 2006.

	2006
Conseil Régional	620 €
Etat	40 €
Conseil Général 59	20 €
Conseil Général 62	Apport en matériel
CRCI	20 €
Caisse des Dépôts et Consignations	40 €
Total	770 €

Plan de financement 2007

Le financement 2007 sera mobilisé sur la politique de soutien à la création d'entreprises / transmission d'entreprises en accord avec les partenaires du PRCTE.

Schéma Régional de Développement Economique

Avis

Outils Financiers

Ambition

Le Nord-Pas de Calais est riche d'outils financiers susceptibles d'intervenir sur la plupart des phases de la vie des entreprises (création, développement...), sur un large panel d'entreprises (industries, micro entreprises solidaires...) ou pour soutenir des dynamiques particulières (rénovation urbaine, économie sociale et solidaire...). En 2005, l'ensemble des outils, où le Conseil Régional est actionnaire, ont investi plus de 120 millions d'euros.

Même si ces outils ont une logique financière propre, même si ces outils ne peuvent contrer des logiques purement financières imposées fortement par le marché international, il reste que les pouvoirs publics et leurs partenaires privés doivent se mobiliser pour que ces outils soutiennent un développement durable et servent les intérêts du Schéma Régional de Développement Economique.

La priorité est de soutenir des entreprises présentant un projet industriel solide, qui ne s'inscrit pas uniquement dans une logique financière : des investissements pérennes, des emplois de qualité (volet de formation)... L'économie sociale et solidaire doit disposer d'outils prenant en compte sa particularité.

Trois questions se posent :

- travailler à l'articulation des outils financiers où les pouvoirs publics (comme le Conseil Régional) sont actionnaires ;
- travailler à l'articulation en bonne intelligence avec les autres outils régionaux (où les pouvoirs publics ne participent pas au capital), comme par exemple PARTICIPEX, NORD CREATION, NORD FINANCEMENT, BATIXIS, l'IRD... En effet, une articulation régionale sera nécessaire pour soutenir des projets risqués et fortement capitalistiques ;
- œuvrer au soutien des structures associatives ayant pour vocation de promouvoir l'investissement privé de proximité, et à leur articulation avec les autres dispositifs mentionnés ci-dessus. Affranchis d'une logique exclusivement financière, ils apportent aux entreprises une attention individuelle propice à leur développement harmonieux.

Articulation par rapport aux autres thèmes du SRDE

La plupart des politiques préconisées par le SRDE vise au développement de projets d'entreprises pour permettre leur adaptation aux évolutions actuelles ou leur implantation dans la région, avec l'objectif de créer de l'emploi de qualité. Or, un élément majeur de réussite est la capitalisation solide de ces entreprises.

Les outils financiers sont un élément majeur pour permettre à ces projets de se concrétiser. Ils doivent donc être construits en cohérence avec les politiques mises en œuvre.

Avec l'ensemble de ces outils, le Nord-Pas de Calais sera en mesure de répondre à tout besoin financier d'entreprise, à n'importe quel moment de sa vie, dès lors que le projet est solide... Une communication de cette spécificité régionale devra être faite dans le cadre de « La Créativallée ».

Ainsi, le Nord-Pas de Calais devra être en mesure de prendre des risques importants sur des dossiers d'amorçage (innovation - valorisation de la recherche), sur la reprise/transmission d'entreprises...

Plan d'action pluriannuel

Thèmes	mi-2006	Fin 2006	2007
Configuration des outils financiers (où le Conseil Régional est actionnaire)	<ul style="list-style-type: none"> - finir le bouclage de FINORPA (convention avec SIFA, IDES) ces conventions sont faites et validées par les CA. 	<ul style="list-style-type: none"> - faire du FRG un outil de garantie au service des autres outils financiers - demander, lors des CA des outils financiers, une étude d'impact et de qualité des emplois soutenus 	<ul style="list-style-type: none"> - création d'un nouveau FCPR au sein de FINORPA (transmission, innovation ?)
Configuration des relations entre les outils (où le Conseil Régional est actionnaire)	<ul style="list-style-type: none"> - travail en commun, entre directeurs d'outils financiers, pour une mise en cohérence des interventions 	<ul style="list-style-type: none"> - mise en œuvre de procédures de décisions liées entre outils, formalisées dans des conventions écrites ou informelles 	<ul style="list-style-type: none"> - communication sur le dispositif complet des outils financiers
Relation avec les autres outils financiers	<ul style="list-style-type: none"> - benchmarking avec d'autres régions françaises, la Belgique.. 		<ul style="list-style-type: none"> - signature d'une charte avec les autres outils financiers du Nord-Pas de Calais

Activité 2005 des outils financiers où le Conseil Régional est actionnaire

Autonomie et Solidarité : Société coopérative, agréée entreprise solidaire, intervenant en fonds propres dans les entreprises participant à la lutte contre l'exclusion et contribuant à un développement durable.

Activité 2005 : - 10 prises de participation
- engagement de 300 k€

BATINOREST : Société de Crédit Bail Immobilier, avec pour vocation d'intervenir principalement dans le Nord-Pas de Calais

Activité 2005 : - 60 opérations
- engagement de 81.39 M€
- création de 970 emplois

BATIXIA : Société d'Investissement Régional (SIR) créée en 2002, avec pour objet, la rénovation urbaine via l'implantation ou le maintien d'activités économiques.

Activité 2005 : - engagement de 1,5 M€.

Caisse Solidaire : Société Coopérative reconnue entreprise solidaire, destinée à faciliter l'accès aux financements à des porteurs de projets professionnels.

Activité 2005 : - 68 prêts accordés ;
- engagement de 1,179 M€
- pour la création ou la reprise de 195 emplois

FINORPA : Groupe intervenant en fonds propres ou quasi fonds propres sur les différentes phases des projets des PME régionales (création, transmission, développement, retournement).

Activité 2005 :

- Finorpa PP : - 66 dossiers décidés
- engagement de 8,280 M€
- pour la création annoncée de 766 emplois

- Finorpa SCR : - 63 dossiers décidés
- engagement de 12,05 M€
- pour la création annoncée de 691 emplois

FRG : Société anonyme d'économie mixte locale ayant pour objet d'apporter sa garantie à des interventions bancaires intéressant des entreprises implantées dans le Nord - Pas de Calais.

Activité 2005 :

- 100 dossiers acceptés
- 11 M€ d'engagements donnés
- maintien et création de 3.000 emplois

INOVAM : Fonds d'amorçage régional créé sous forme de SA, intervenant en fonds propres pour favoriser les créations d'entreprises innovantes.

Activité 2005 :

- pas de nouvel investissement en 2005
- portefeuille comptant 4 participations, pour un montant engagé de 432 K€

INSERACTION 62 : Groupement d'Intérêt Professionnel (GIP), initiative du Conseil Général du Pas de Calais et membre du réseau France Active, intervenant en financements et en garanties dans les projets d'entreprises ou d'associations favorisant l'emploi de publics en difficultés, sur le Pas de Calais.

NORD ACTIF : Association, initiative du Département du Nord et membre du réseau France Active, pendant d'Inseraction 62 sur le Nord.

Activité 2005 : Inseraction 62 et Nord Actif :

- 498 financements accordés, engagement de 5.487 M€
- création ou la consolidation de 1 799 emplois

- IV -

MISSIONS D'ENQUETE

SECURITE EMPLOI FORMATION

CONFERENCE PERMANENTE DU COMMERCE

Schéma Régional de Développement Economique

Mission d'enquête

Sécurité - Emploi - Formation

Le Schéma Régional de Développement Economique retient le principe « *de tendre pour tous vers une formation tout au long de la vie. La formation est un enjeu fondamental qui doit permettre à chaque salarié d'être l'acteur déterminant des nécessaires évolutions de son entreprise au fil du temps. Elle doit être protectrice de ses intérêts lorsque des difficultés surviennent notamment à la suite de la fermeture de l'entreprise...*

Nous devons peser de tout notre poids pour que les hommes et les femmes du Nord-Pas de Calais ne subissent pas, de plein fouet, les cycles de l'activité économique en étant brutalement laissés pour compte...

Dans ce sens et dans le cadre du dispositif novateur que représente le Droit Individuel à la Formation tout au long de la vie, le Conseil Régional s'engage à jouer un rôle moteur auprès des entreprises et de leurs salariés en les aidant à ce saisir pleinement de ce droit...

Il s'agira de mobiliser l'ensemble des moyens nouveaux afin de sécuriser le plus possible le parcours professionnel de la population active. Cette initiative s'inscrit dans une réflexion pour le développement du concept de « Sécurité Emploi formation tout au long de la vie », tout en sachant que toute avancée nécessitera une décision législative nationale et européenne ».

La réflexion sur le concept de « Sécurité Emploi Formation » s'inscrit dans quatre idées de base :

- 1) S'adapter en permanence est une condition de survie et de développement d'une entreprise. Cette adaptation ne peut se faire que si les hommes et les femmes qui la composent sont formés pour appréhender ce changement.
- 2) Les modes d'organisation du travail qui s'imposent actuellement apportent de plus en plus d'incertitude. Ces nouveaux modes de travail ne peuvent s'entendre que si une sécurisation du parcours professionnel se met en place pour permettre au salarié d'être acteur dans sa mobilité. Cela nécessite des revenus et des formations. Cela demande également de réfléchir à la notion de travail pour l'élargir à celle d'activité, qu'elle soit sous la forme d'un emploi au sein d'une entreprise ou qu'elle se définisse par son utilité sociale.
- 3) Les compétences données aux collectivités locales indiquent leurs moyens d'action, que ce soit par la formation, par la rémunération ou par les activités qu'elle soutiennent.
- 4) Néanmoins, ces compétences sont limitées. La question des revenus et de la formation des salariés est d'abord de la responsabilité des entreprises et de l'Etat.

Les objectifs de la mission d'enquête sont les suivants :

- 1) à partir d'une étude exhaustive, mettre en évidence les coûts réels directs et indirects que fait peser le chômage sur la collectivité, dans le Nord-Pas de Calais et proposer des alternatives. Il s'agit notamment de travailler à la notion de sécurisation des parcours professionnels en insistant sur l'importance de la formation. De plus, si la formation des salariés facilite individuellement leur parcours professionnel, elle est également un facteur d'adaptation de l'entreprise : une entreprise qui veut innover a besoin de salariés formés et réciproquement, les salariés formés sont eux mêmes à l'origine d'innovation au sein de leur entreprise.
- 2) effectuer un relevé complet des dispositifs d'insertion, de formation et d'accompagnement à l'emploi et en évaluer l'efficacité pour les bénéficiaires mais aussi le coût pour la collectivité publique,
- 3) proposer des préconisations en termes :
 - d'articulation des dispositifs ;
 - d'organisation d'offre de services au public régional ;
 - de promotion de la question de la formation au sein des entreprises pour utiliser au mieux l'ensemble des dispositifs (Droit Individuel à la Formation, Valorisation des Acquis de l'Expérience, Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences).

Cette mission d'enquête renvoie également à la question de l'anticipation : au mieux les situations seront anticipées, au mieux la formation pourra éviter, autant que faire se peut, les conséquences sur l'emploi.

Une articulation sera trouvée entre les conclusions de cette mission d'enquête et les conclusions de la mission d'enquête qui traite de l'anticipation.

Cette mission d'enquête sera menée en articulation avec la réflexion en cours pour le Schéma Régional des Formations.

La mission d'enquête pilotera le lancement d'un appel à expert et présentera les résultats à la Conférence Permanente du SRDE à la fin 2007.

La mission d'enquête sera présidée par Monsieur Eric RENAUD, membre du SRDE.

Mission d'enquête

Conférence permanente du commerce

Contexte

La révolution commerciale que la France a connue depuis l'apparition du premier hypermarché a permis à la région Nord Pas de Calais de développer un savoir faire reconnu dans les « industries du commerce ».

Le maillage du territoire régional par les centres commerciaux, les hypermarchés, les supermarchés et les maxi-discomptes a toutefois entraîné une révision de la place du commerce qui anime le cœur des villes et assure les besoins de la population des quartiers et des zones rurales.

L'apparition de nouveaux concepts a entraîné un repositionnement des structures existantes.

Le supermarché et l'hypermarché ont bouleversé les positions du commerce de petites surfaces, des marchés et des magasins populaires et des grands magasins.

Le supermarché et l'hypermarché doivent actuellement s'adapter à la nouvelle situation créée par la multiplication des maxi-discomptes et par le développement du commerce électronique.

Demain, le vieillissement de la population, de nouveaux comportements en matière de déplacement et la recherche de plus de sens dans la consommation (pour ne citer que 3 facteurs d'évolution) modifieront à leur tour le paysage commercial de la région.

Cette modification ne doit pas être comprise comme un remplacement d'un système de commerce et de distribution par un autre : le commerce de détail de centre ville a toujours gardé sa pertinence et le consommateur reconnaît aujourd'hui le service qu'il rend en terme de proximité ; les marchés, adaptés à la demande actuelle, ont à nouveau le « vent en poupe ». Ils sont également un des éléments de l'offre touristique et les communes s'attachent à les recréer là où ils avaient disparu.

On ne peut toutefois nier le constat fait par l'Observatoire départemental d'équipement commercial du Nord dans le Schéma départemental d'équipement commercial adopté en mai 2004 :

...On a assisté à la raréfaction de la desserte commerciale dans les zones rurales de faible densité, avec comme conséquence, pour les populations concernées, un allongement du temps de déplacement consacré aux achats courants.

Ce mouvement a également concerné les bourgs et les villes secondaires avec le risque de voir, sinon disparaître, du moins s'affaiblir dangereusement ces pôles relais dont le rôle est pourtant essentiel dans la structuration du territoire.

Mais les villes plus importantes n'ont pas non plus été épargnées...

L'évolution de l'offre commerciale a un effet direct sur l'attractivité des territoires.

La géographie physique et humaine de notre région et la taille de plus en plus grande des centres commerciaux font que chaque projet remet en cause non seulement l'équilibre d'une agglomération, mais aussi l'équilibre de grands territoires qui couvrent plusieurs bassins d'emplois et que la Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie nomme « bassins de vie ».

Ambition

Cette situation nécessite une politique concertée d'équipement commercial.

Et ce d'autant plus que la Directive « Services » implique à moyen terme une révision du dispositif français d'autorisation d'exploitation de surfaces commerciales.

Une telle politique ne doit pas être inhibitrice d'innovation. Bien au contraire elle doit la favoriser.

C'est pourquoi une politique d'accompagnement des entreprises et des centralités commerciales doit être mise en œuvre parallèlement à la politique concertée d'équipement commercial.

Cette politique, centrée sur l'évolution et la professionnalisation des entreprises et des espaces commerciaux en fonction des besoins et de l'évolution des comportements des consommateurs, devrait notamment porter sur les points suivants :

- développement des outils de modernisation du commerce, notamment l'opération « Qualité » qui concerne aujourd'hui plus de 1500 commerces, l'appropriation des TIC par les commerces, la généralisation d'outils de fidélisation, la formation, la transmission d'entreprise,...
- la fédération des entreprises du commerce et la structuration des unions commerciales ;
- le développement des synergies commerce-tourisme ;
- la mise en œuvre d'une politique à long terme de valorisation du commerce et de ses métiers.

La mission d'enquête aurait donc pour but d'énoncer les principes de ces politiques, de définir les types d'action à mettre en œuvre, de définir des indicateurs de résultats et de constituer la Commission permanente du commerce dont le rôle serait de piloter ces politiques régionales.

Organisation et mise en oeuvre

- mise en place à court terme de la Commission permanente du commerce sous forme de mission d'enquête du SRDE,
- élaboration par cette Commission d'un schéma régional de développement commercial à l'image du schéma départemental d'équipement commercial du département du Nord, notamment à partir l'Observatoire régional d'équipement commercial de la Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie et des études qu'elle a réalisées depuis 1993 avec la participation financière de l'Etat et du Conseil Régional,
- élaboration d'un Plan régional d'action pour le commerce traitant notamment :
 - du développement des outils de modernisation du commerce, de l'appropriation des TIC par les commerces, de la généralisation d'outils de fidélisation, de la formation, de la transmission d'entreprise,...
 - de la fédération des entreprises du commerce et de la structuration des unions commerciales ;
 - des synergies commerce-tourisme ;
 - de la mise en oeuvre d'une politique à long terme de valorisation du commerce et de ses métiers.

- V -

RELEVÉ DE DÉCISIONS

DE LA

CONFÉRENCE PERMANENTE

DU 25 OCTOBRE

L'ensemble des interventions sont disponibles sur le site www.nordpasdecals.fr

Bilan sur la mise en oeuvre des avis et des missions d'enquête décidés lors de la conférence Permanente du 24 mai 2006

Le bilan est adopté avec les compléments suivants :

- concernant la mission d'enquête sur les finalités :
 - proposition d'expérimentation, sur un territoire, d'une charte des bonnes pratiques concernant l'ensemble des critères du dialogue social, environnementaux...
 - proposition de travailler sur la Responsabilité Sociale des Entreprises...
- concernant l'international : intégrer la nécessaire coopération des partenaires sociaux au sein du Conseil Syndical Interrégional. Le CSI travaille sur le dialogue social, les freins à la mobilité et les districts transfrontaliers. Ces travaux devraient être pris en compte dans les réflexions du SRDE.

Avis sur les territoires

« Quel projet cohérent de développement global de la région autour de sa métropole et de l'ensemble de ses territoires de façon à ne laisser personne sur le côté et à avoir une démarche permettant d'inclure l'ensemble de notre population »...

Les avis sont adoptés avec les compléments suivants :

Compléments d'échelle régionale :

- Bâtir ensemble la stratégie en matière d'immobilier d'entreprises, notamment en direction des PME-PMI,
- se concerter et faire cesser la compétition entre collectivités pour avoir une entreprise. *« Nous allons parfois au-delà du raisonnable, tant au niveau industriel que commercial »*,
- sur la promotion à l'international, se rassembler pour être lisible et clairement identifié
- recevoir et accompagner des propositions novatrices émergeant du territoire tant au plan de la construction des réflexions que des montages opérationnels... expérimenter des intentions qui soit répondent à une spécificité territoriale particulière, soit au contraire seraient à même d'être reproductibles et de bénéficier à l'ensemble de la collectivité régionale si elles s'avéraient concluantes,
- avoir une vision régionale de l'articulation entre la façade maritime et le reste de la région : *« pas de grande région industrielle sans grand port industriel »*... Travailler à tout prix sur la complémentarité et la synergie entre les trois ports,
- travailler sur une approche régionale de la métropole lilloise, en coopération avec les territoires voisins dans une logique de complémentarité non concurrente. *« Ce qui est bon pour la région est bon pour la métropole et la région a besoin d'une métropole forte pour être elle même une région forte »*.

- travailler sur la mobilité interne à la région, la réflexion devant porter autant sur les axes Est-Ouest que sur l'axe Nord-Sud,
- concernant le réseau routier, pour le Conseil Général du Pas de Calais, la dotation proposée par l'Etat est de l'ordre de 4 millions d'euros par an, alors que l'estimation faite par les services du Conseil Général et ceux de l'Etat font apparaître un besoin de 700 millions d'euros pour une mise au standard des routes nationales,
- construire une dynamique touristique régionale, pour éviter un gaspillage d'énergie et d'argent dans la promotion individuelle de chaque site,
- réfléchir sur la capacité à donner plus d'ingénierie à des zones rurales, principalement des communautés de communes de 5 à 10 000 habitants,
- réfléchir à la fonction dévolue, en matière administrative ou para-administratives de chacune des agglomérations, ce travail n'étant pas simplement de répondre aux besoins du territoire d'influence immédiat mais de prendre une part du travail régional... Eviter ainsi l'accélération du processus de concentration sur quelques pôles, avec perte de matière grise et de réactivité d'autres territoires,

Compléments d'échelle infra régionale :

- la politique du Conseil Général du Pas de Calais, vis à vis des territoires, est une politique volontariste de contractualisation à travers des contrats territoriaux de développement durable, d'une durée de 3 ans. A ce jour, 9 territoires ont déjà contractualisé et il en reste une cinquantaine d'autres... La contribution du Conseil Général du Pas de Calais, pour l'année 2007, sera de l'ordre de 16 millions d'euros pour le développement économique : favoriser la création et la transmission d'activité, renforcer le développement des entreprises industrielles et de services, développer l'attractivité du territoire, soutenir le tissu local l'insertion et l'emploi et enfin l'agriculture.
- pour le pays du Ternois : des faiblesses dans la couverture Haut Débit (15 à 20 % du territoire non couvert),
- établir des fiches actions,
- dans les budgets repris par territoire, faire la part entre les actions d'intérêt régional (les filières d'excellence) et les actions d'intérêt local,

Compléments thématiques :

- Mettre en œuvre un plan de bataille sur la transmission d'entreprise, notamment artisanales... Mettre en place des avances remboursables pour permettre aussi bien la création que le développement d'entreprises artisanales,
- Travailler la question des services aux entreprises, branche importante des services marchands ... à un niveau d'activité et d'emploi proche des activités industrielles,
- Concernant l'agriculture : soutenir l'installation des jeunes agriculteurs, travailler à une cohérence sur la politique de développement des bio carburants et du non-alimentaire sur le territoire du Nord-Pas de Calais, chaque territoire ne pouvant pas avoir son unité de diesel ou de bio carburant...

Avis sur les outils financiers

Avis adopté avec les compléments suivants :

- réserver l'intervention des acteurs publics à la carence constatée des mécanismes privés dans des situations où le risque est supérieur aux normes d'intervention des acteurs du marché et dans le cas où l'intérêt général se trouve en jeu,
- envisager une répartition des financements entre acteurs privés et acteurs publics dès lors que les projets exigent une forte mobilisation capitaliste. La prise de risque doit alors satisfaire aux ratios prudentiels en vigueur dans la profession. Toute autre approche s'avèrerait incompatible avec les impératifs de la cotation boursière et, en conséquence, ne rencontrerait pas durablement de majorité au sein de son Conseil d'Administration pour des partenariats en faveur de projets anormalement risqués.
- Les mécanismes de garantie au service des outils financiers peuvent offrir des effets de levier importants sur le financement des entreprises. Pourquoi, cependant, ne pas assurer une plus large mobilisation des capacités existantes en intégrant à la démarche, Nord Financement et sa proposition d'étendre sa compétence à la constitution d'un fonds de garantie en faveur des projets interentreprises ?
- Une concertation, prenant en compte les propositions et remarques exposées, s'avère souhaitable dans l'objectif d'instaurer un partenariat visant à créer une meilleure synergie entre les outils financiers du Nord-Pas de Calais. Un tel partenariat devrait, dans l'autonomie des décisions finales de chaque acteur, favoriser le partage d'une vision économique commune, d'informations sur les marchés potentiels et sur les opportunités de développement des entreprises. Il devrait aussi permettre l'identification de filières et domaines auxquels il convient de porter une attention particulière, ainsi que la mobilisation des ressources les plus adaptées au niveau et à la nature du risque de chaque contexte envisagé.

Avis sur les TIC

Avis adopté avec les compléments suivants :

- ne pas oublier de faire un lien avec le Schéma des Formations, notamment pour avoir la réussite du développement de cette filière et anticiper sur les formations et les qualifications requises,
- mettre en place un accompagnement en direction d'un certain nombre de personnes afin d'éviter les inégalités d'accès dans l'utilisation des TIC.

Avis sur la Créativallée

Avis adopté avec les compléments suivants :

- nous sommes passés d'un esprit d'initiative et de créativité à l'esprit d'entrepreneuriat qui est bien sûr essentiel dans le cadre du développement

mais un peu réducteur... proposition de réfléchir à un entrepreneuriat collectif, rassemblant, par exemple, des demandeurs d'emplois autour d'idées d'entrepreneuriat ou d'initiatives à développer, qui correspondraient à des besoins sociaux non satisfaits en région,

- interrogation sur la marque : si « La Créativallée » est traduisible, « Le Nord-Pas de Calais » est beaucoup moins lisible...

Mission d'enquête sur la Sécurité Emploi Formation

Mission d'enquête adoptée avec les compléments suivants :

- aller voir ailleurs ce qui se passe et tirer partie de ce type d'expérience,
- définir exactement ce qu'on entend par « sécurité emploi formation » : faire en sorte que le salarié soit acteur de son propre parcours en sachant que la responsabilité est partagée entre lui et l'entreprise, notamment dans la mise en place de politiques de ressources humaines qui doivent être fondées sur l'anticipation et le développement des compétences ?
- si les questions posées sont essentielles, les réponses à trouver vont dépasser largement les champs des compétences de la Région : une articulation avec l'Etat et les partenaires sociaux sera plus que nécessaire... Définir la frontière entre ce qui est de la responsabilité de l'Etat et des préconisations qui sont de l'autorité de la Région,
- mieux connaître la population concernée par le chômage : Quels sont les niveaux de formation, quelles sont les capacités d'adaptation du public concerné ? Combien pourrait relever du circuit économique traditionnel et pourrait être traité par lui ? À combien s'élève le noyau dur des demandeurs d'emploi ? Par qui est-il composé ? Combien coûtent aujourd'hui le chômage et l'exclusion en Nord - Pas-de-Calais ? Quelle est l'évaluation sociale de cette problématique dans notre région ? Quels sont les outils dont nous disposons aujourd'hui pour le traitement, l'accompagnement à l'emploi ?... Si le chômage est un problème au plan national qui appelle une réponse globale à l'échelle du pays notamment au travers de la mise en œuvre de politiques économiques et industrielles, il reste tout à fait possible d'agir au plan régional. D'abord en utilisant autrement les moyens consacrés, ensuite en contribuant à mettre en adéquation les besoins et l'offre avec la demande d'emploi.
- Evaluer les coups réels directs et indirects du chômage et de l'exclusion, réfléchir à une réorientation plus efficace des crédits consacrés dans cette région - entre 2 et 3 milliards d'euros sont consacrés aujourd'hui dans cette région à faire tourner et à entretenir la machine du chômage et de l'exclusion,
- Effectuer un relevé complet du dispositif régional d'accueil, d'orientation, d'insertion, de formation et d'accompagnement à l'emploi, évaluer son efficacité et son coût, réfléchir à une nouvelle organisation potentielle du système pour en optimiser les résultats.
- Dresser un état exhaustif des offres d'emploi non satisfaites, des besoins émergents et des possibilités nouvelles dans les secteurs d'appui traditionnels de l'industrie, du commerce, du BTP mais également dans le cadre des nouveaux services, marchands, publics ou citoyens car il y a là une émergence tout à fait importante de besoins. Ensuite à partir de cet état des lieux, préconiser les actions et mesures particulièrement au plan de la formation pour

aboutir à une adéquation la plus fine et la plus productive possible entre offre, besoin et demande d'emploi.

- Pour ce faire, la formation ne doit plus être considérée comme une charge mais comme une chance et un investissement utile et nécessaire. L'articulation avec le Schéma Régional des Formations sera à rechercher véritablement.

Mission d'enquête sur la Conférence Permanente du Commerce

Mission d'enquête adoptée

